

DECISION

Décision n°: 293
ASM/GG/BM/2024/

Contrat avec
Laurent Contamin

Ateliers d'écriture
second semestre 2024

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en séance du 5 juillet 2020, reçue par la Sous-Préfecture le 9 juillet 2020 et affichée le 9 juillet 2020, portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1^{ère} Adjointe au Maire, n° 140 en date du 15 juillet 2020,

Considérant la nécessité de passer une convention avec Laurent Contamin pour l'animation de quatre ateliers d'écriture à la Médiathèque municipale de Senlis au second semestre 2024,

DECIDONS :

Article 1 : La passation d'un contrat avec Laurent Contamin, Siret n° 53108257600020, domicilié 10 allée des Arènes à Senlis (Oise), pour l'animation de quatre ateliers d'écriture les samedis 9 novembre et 7 décembre 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h.

Article 2 : Il sera procédé au paiement de ce contrat d'un montant de 840 euros TTC.

Article 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis, la Trésorerie, l'Intéressé qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif – 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr, et annexée au dossier.

Article 4 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame le Sous-Préfet de Senlis,
- Le Percepteur Municipal,
- Monsieur Laurent Contamin.

Fait à Senlis, le 29/6/2024

Le Maire,
pour le Maire,
et par délégation



Marie-Christine ROBERT

1^{ère} Adjointe déléguée aux Affaires Culturelles

Cette décision a été,

Reçue en Ss-Préfecture le : 21/06/2024

Notifiée à l'intéressé le : 21/06/2024

Publié sur le site internet de la collectivité le : 27 JUIN 2024